

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01426 Numéro SIREN : 838 041 697 Nom ou dénomination : 2S LUXURY DRIVER
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2019 sous le numéro de dépôt 17389

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/17389

Déposant :

Nom/dénomination : 2S LUXURY DRIVER

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 838 041 697

N° gestion : 2018 B 01426



17389

N°2050 - 2019

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2018

Néant

	Brut ①	Amort. provisions ②	Net31/12/2018 ③	Net ④
I	AA			
Capital souscrit non appelé	AB	AC		
Frais d'établissement	CX	CQ		
Frais de développement	AF	AG		
Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI		
Fonds commercial (1)	AJ	AK		
Autres immobilisations incorporelles	AL	AM		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN	AO		
Terrains	AP	AQ		
Constructions	AR	AS		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU	9 481	
Autres immobilisations corporelles	AV	AW		
Immobilisations en cours	AX	AY		
Avances et acomptes (2)	CS	CI		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CU	CV		
Autres participations (2)	BB	BC		
Créances rattachées à des participations (2)	BD	BE		
Autres titres immobilisés (2)	BF	BG		
Prêts (2)	BH	BI	750	
Autres immobilisations financières (2)				
TOTAL II	BJ	BK	10 533	302
III	BL	BM		
Matières premières, approvisionnements	BN	BO		
En cours de production : - de biens	BP	BQ		
- de services	BR	BS		
Produits intermédiaires et finis	BT	BU		
Marchandises	BV	BW		
Avances et acomptes sur commandes	BX	BY		
Clients et comptes rattachés (3)	BZ	CA	1 612	
Autres créances (3)	CB	CC		
Capital souscrit appelé, non versé	CD	CE		
V.M.P. (dont actions propres)	CF	CG		
Disponibilités	CH	CI		
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL III	CJ	CK	1 612	1 612
IV	CW			
Frais d'émission d'emprunts à évaluer	V	CM		
Primes de remboursement des obligations	VI	CN		
Ecart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	IA	12 145	302
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an
Clause de réserve de propriété :	Immobilsations	Stocks		Créances



[Signature]

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☐

		Net	31/12/2018	Net
Capital social ou individuel (1)	(dont versé) 500	DA	500	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
Ecart de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence) EK	DC		
Réserve légale (3)		DD		
Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	DF		
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ	DG		
Report à nouveau		DH		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		DI	1 214	
Subventions d'investissement		DJ		
Provisions réglementées		DK		
TOTAL I		DL	1 714	
Produit des émissions de titres participatifs		DM		
Avances conditionnées		DN		
TOTAL II		DO		
Provisions pour risques		DP		
Provisions pour charges		DQ		
TOTAL III		DR		
Emprunts obligataires convertibles		DS		
Autres emprunts obligataires		DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	22	
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	DV	9 406	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	481	
Dettes fiscales et sociales		DY	219	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Autres dettes		EA		
Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL IV		EC	10 128	
V		ED		
Ecart de conversion passif		EE		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)			11 842	

Renvois :

(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D	
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	10 128
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	22



[Signature]

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☐

	France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total	
Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
- biens	FD		FE		FF	
Production vendue : - services	FG	23 595	FH		FI	23 595
Chiffre d'affaires nets	FJ	23 595	FK		FL	23 595
Production stockée					FM	
Production immobilisée					FN	
Subventions d'exploitation					FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	
Autres produits (1) (11)					FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	23 595
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	
Variation de stock (marchandises)					FT	
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	
Autres achats et charges externes (3)					FW	21 414
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	422
Salaires et traitements					FY	
Charges sociales (10)					FZ	
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements					GA	302
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB	
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	
Total des charges d'exploitations (4) (II)					GF	22 138
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 458
Bénéfice attribué ou perte transférée					GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré					GI	
Produits financiers de participations (5)					GJ	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
Différences positives de change					GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
Différences négatives de change					GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 458



[Signature]

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☐

										31/12/2018				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA				
Produits exceptionnels sur opérations en capital										HB				
Reprises sur provisions et transferts de charges										HC				
Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	25			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital										HF				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG				
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										III	25			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-24			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										IJ				
Impôts sur les bénéfices (X)										HK	219			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	23 595			
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	22 381			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)										HN	1 214			
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme									HO				
(2)	- Produits de locations immobilières									HY				
(3)	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IG				
(4)	- Crédit-bail mobilier									HP				
(5)	- Crédit-bail immobilier									HQ				
(6)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH				
(6 bis)	- Produits concernant les entreprises liées									IJ				
(6 ter)	- Intérêts concernant les entreprises liées									IK				
(9)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)									HX				
(10)	- Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC				
(11)	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD				
(12)	- Transferts de charges									A1				
(13)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)									A2				
(14)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3				
(15)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4				
(16)	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles : facultatives									A6		obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
										25				
PENALITES														
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs										Charges antérieures		Produits antérieurs	



[Signature]

⑤ IMMOBILISATIONS

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS		Valeur brute des imms au début de l'exercice	Augmentations	
			Réévaluation ou mise en équivalence	Acquisitions, apports et virements
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains		KG	KH	KI
Constructions :		KJ	KK	KL
- Sur sol propre (dont composants)	L9	KM	KN	KO
- Sur sol d'autrui (dont composants)	M1	KP	KQ	KR
- Inst. gales., agmt, amgt, constr. (dont composants)	M2	KS	KT	KU
Inst. tech., matériel et outillages industriels (dont composants)	M3	KV	KW	KX
- Inst. gales., agencements, aménagements divers		KY	KZ	LA
Autres imms. corporelles :		LB	LC	LD
- Matériel de transport		LE	LF	LG
- Matériel bureau et informatique, mobilier		LH	LI	LJ
- Emballages récupérables et divers		LK	LL	LM
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	TOTAL III	LN	LO	LP
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
Autres participations		8U	8V	8W
Autres titres immobilisés		1P	1R	1S
Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V
TOTAL IV		LQ	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	ØH	ØJ
CADRE B - IMMOBILISATIONS		Diminutions		Réévaluation ou mise en équivalence
		Virement	Cessions ou mise en équivalence	Valeur d'origine des imms en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains		IP	LX	LY
Constructions :		IQ	MA	MB
- Sur sol propre		IR	MD	ME
- Sur sol d'autrui		IS	MG	MH
- Inst. gales., agencements, amgt, constructions		IT	MJ	MK
Installations techniques, matériel et outillages industriels		IU	MM	MN
- Inst. gales., agencements, aménagements divers		IV	MP	MQ
Autres imms. corporelles :		IW	MS	MT
- Matériel de transport		IX	MV	MW
- Matériel bureau et informatique, mobilier		MY	MZ	NA
- Emballages récupérables et divers		NC	ND	NE
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	TOTAL III	IY	NG	NH
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7
Autres participations		10	ØX	ØY
Autres titres immobilisés		11	2B	2C
Prêts et autres immobilisations financières		12	2E	2F
TOTAL IV		13	NJ	NK
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	ØK	ØL



[Signature]

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☒

CADRE A	Déterm. montant écarts		Utilisation marge sup. amortissement			Montant
	Augmentation du montant brut immobilisations ①	Augmentation du montant des amortissements ②	Montant des suppléments d'amortissement ③	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés ④	Montant cumulé à la fin de l'exercice ⑤	Provision spéciale à la fin de l'exercice ⑥
1 - Concessions, brevets et droits similaires						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Installations techniques, matériel et outillage industriels						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
TOTAUX						

CADRE B	
Déficits reportables au 31/12/76 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=



[Signature]

⑥ AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31/12/2018

Néant

CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains	PI	PJ	PK	PL
- sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
- sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
Constructions : - installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	QA	QB	QC
- installations générales, agencements aménagements divers	QD	QE	QF	QG
Autres immobilisations corporelles : - matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
- matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
- emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III	QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ON	OP	0Q	0R

CADRE B - VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres Colonne ①	Mode dégressif Colonne ②	Amortissement fiscal exceptionnel Colonnes ③	Différentiel de durée et autres Colonne ④	Mode dégressif Colonne ⑤	Amortissement fiscal exceptionnel Colonne ⑥	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
C - sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
o - sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
s - inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
u							
Inst. techniques mat. et outillages	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
A - inst. gales, agenc. et am. des const.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
u							
i - mat. de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
m - mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
m							
c - emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
p							
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		
						Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR



Signature

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☒ x

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice ①	Augmentations : dotations ②	Diminutions : reprises ③	Montant à la fin de l'exercice ④
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (à détailler)	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires (2)	3X	TM	TN	TO
Provisions pour prêts d'installation	3Y	TP	TQ	TR
Autres provisions réglementées (à détailler)	3Z	TS	TT	TU
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
(2) Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
Provisions pour risques et charges				
- Litiges	4A	4B	4C	4D
- Garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
- Pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
- Amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
- Pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour : - Pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
- Impôts (à détailler)	5B	5C	5D	5E
- Renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K
- Gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
- Charges soc. et fisc. sur congés à payer	5S	5T	5U	5V
Autres provisions pour risques et charges (à détailler)	5W	5X	5Y	5Z
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciations				
- Incorporelles	6A	6B	6C	6D
- Corporelles	6E	6F	6G	6H
Sur immobilisations : - Titres mis en évidence	02	03	04	05
- Titres de participation	9U	9V	9W	9X
- Autres immo. financières (à détailler)	06	07	08	09
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (à détailler)	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises : - D'exploitation		UE	UF	
- Financières		UG	UH	
- Exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice				10



[Signature]

⑧ ÉTAT DES ÉCHEANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☐

CADRE A - ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
Prêts (1) (2)	UP		UR	US
Autres immobilisations financières	UT	750	UV	UW
Clients douteux ou litigieux	VA			
Autres créances clients	UX			
Créance représent. de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constatée)	UO			
Prêtés ou remis en garantie	ZI			
Personnel et comptes rattachés	UY			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
- Impôts sur les bénéfices	VM			
Etat et autres collectivités - Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 612	1 612	
publiques : - Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
- Divers	VP			
Groupe et associés (2)	VC			
Débiteurs divers	VR			
Charges constatées d'avance	VS			
TOTAL	VT	2 362	1 612	750
Renvois :				
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	VD			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B - ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	+ 1 an - 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à 1 an max. à l'orig.	VG	22	22		
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à + de 1 an à l'orig.	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	481	481		
Personnel et comptes rattachés	8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D				
- Impôts sur les bénéfices	8E	219	219		
Etat et autres collectivités - Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
publiques : - Obligations cautionnées	VX				
- Autres impôts, taxes et ass.	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI	9 406	9 406		
Autres dettes	8K				
Dette représent. de titres empruntés ou remis en garantie	ZZ				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAL	VY	10 128	10 128		
Renvois :					
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)	VL	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				



[Signature]

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 31/12/2018

Néant

31/12/2018

I - RÉINTÉGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice

WA

1 214

WB

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés

Avantages personnels non déductibles
(sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du
CGI) et autres amortissements non
déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires
(art. 39-4 du CGI)

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés
(entreprises à l'IS)

WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit
bail immobilier et de levée d'option

RA

Part des loyers dispensée de réintégration
(art. 239 sexies D)

RB

Provisions et charges à payer non déductibles
(cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états ou territoires
non coopératifs non déductibles

XX

Amendes et pénalités

WJ

25

Charges financières (art. 212 bis)

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI

XY

25

Impôt sur les sociétés

17

219

Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de
personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du
CGI

L7

K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

18

Moins-values nettes à long terme :

- Imposées au taux de 15 % ou 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)
- Imposées au taux de 0 %

ZN

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs :

- Plus-values nettes à court terme
- Plus-values soumises au régime des fusions

WN

WO

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)

XR

Réintég. div. (à
détailler) DONT :

- Intérêts excédentaires
- Déficit étranger antérieurement
déduit par les PME (art 209C)

SU

SX

Zones d'entreprises

SW

Quote part de 12 % des plus-values à taux zéro

M8

WQ

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

TOTAL I

WR

1 458

II - DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice

WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.

WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice

WU

- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR.)
- Imposées au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01.01.2007)
- Imposées au taux de 19 %
- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures
- Imputées sur déficits antérieurs

WH

WP

WW

XB

16

WZ

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée

XA

Régime des sociétés mères et des filiales

Produit net des actions et parts d'intérêts :

Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation

2A

Mesures d'incitation

Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer

ZY

Majoration d'amortissement

XD

Abattement sur les bénéfices et exonérations

Entreprise nouvelle 44 septies
(reprise d'entreprise en
difficulté)

K9

Entreprises nouvelles
(art. 44 sexies)

L2

Jeunes entreprises
innovantes
(art. 44 sexies A)

L5

Pôle de compétitivité hors
CICE
(art. 44 undecies)

L6

Société d'investissements
immobiliers cotée

K3

Zone de restructuration de
la défense (44 terdecies)

PA

Zone franche urbaine - TE
(art. 44 octies et 44 octies A)

OV

Bassin d'emploi à
redynamiser
(art. 44 duodecies)

1F

Zone franche d'activités
(art. 44 quaterdecies)

XC

Zone de revitalisation rurale
(44 quindécies)

PC

Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)

PP

XF

XS

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)

Déductions diverses Dont déduction exceptionnelle pour
(à détailler) investissement

X9

Créance dérogée par le report en
arrière de déficit

ZI

XG

Y2

Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

TOTAL II

XH

III - RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

Bénéfice (I - II)

XI

1 458

Déficit (II - I)

XJ

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)

XL

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)

XN

1 458

XO



[Signature]



DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☒

I - SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits :	- restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
	- imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058 A)	K5	
	- reportables (différence K4-K5)	K6	
	- de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)		YK	
II - INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges			
TOTAL		8X	8Y
Provisions pour dépréciations			
TOTAL		9D	9E
Charges à payer			
TOTAL		9K	9L
TOTAL GÉNÉRAL (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		



[Signature]

II TABLEAU D'AFFECTATION **DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☐

Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent					
Origines			Affectations		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D		Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Prélèvements sur les réserves	0E		Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	0F		TOTAL II	ZH	

Renseignements divers				31/12/2018	
Engagements					
Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7			YQ		
Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
Détail des postes					
- Sous-traitance (dont loyers des biens pris en location pour une durée > à 6 mois) J8			YT	740	
- Locations, charges locatives et de copropriété			XQ	7 500	
Autres achats et charges externes :	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	2 219	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV	2 326	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES		ST	8 628	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052			ZI	21 414
Impôts et taxes :	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS		9Z	422	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052			YX	422	
TVA					
Montant de la TVA collectée			YY	2 099	
Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	3 237	
Divers					
Montant brut des salaires			0B		
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition			0S		
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société			ZK	%	%
Numéro de centre de gestion agréé XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI		ZR	Non
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH	
Régime de groupe					
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL	
		Plus-values à 19 % JM		Imputations JC	
Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO	
		Plus-values à 19 % JP		Imputations JF	
		Sté mère/filiale ? JH		N° SIRET société mère JJ	



[Signature]

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme 10			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑧	⑦	⑩	⑨				⑪
Fractions résiduelles de la provision spéciale de réévaluation afférentes aux éléments cédés			+				
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés			+				
Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
Divers (détail à donner sur une note annexe)							
TOTAL							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

Renvois

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19%



[Signature]

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☒

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME <i>à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)</i>					
Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	- sur 3 ans (entreprise à l'IR)				
	- sur 10 ans				
	- sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL I					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	- sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
	- Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de	N-5			
		N-6			
		N-7			
	N-8				
	N-9				
TOTAL II					

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS *Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport*

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐		Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés) ☐			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					



Signature

14 SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU				
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)				

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS							
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥)
		À 19 %, 16,5 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou 16,5 %		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)							



[Signature]

⑮ RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DE COURS

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☒

I - Situation du compte affecté à l'enregistrement de la réserve spéciale pour l'exercice N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 + 2)	3					
Prélèvements opérés :	- Donnant lieu à complément d'IS 4					
	- Ne donnant pas lieu à complément d'IS 5					
TOTAL (lignes 4 + 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - 6)	7					

II - Réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours (art. 39-1-5 du CGI, alinéas 5, 6 et 7)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	Ne donnant pas lieu à complément d'impôt	



16 DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☒ x

DÉCLARATION DES EFFECTIFS	
Effectifs moyens du personnel	Y P Y F Y G R L
Effectifs affectés à l'activité artisanale	
dont apprentis	
dont handicapés	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT
TOTAL I	OX
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée	
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE
Subventions d'exploitation reçues	OF
Variation positive des stocks	OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT
TOTAL II	OM
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)	
Achats	ON
Variation négative des stocks	OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY
TOTAL III	OJ
IV - Valeur ajoutée produite	
Calcul de la valeur ajoutée	OG
TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 - CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329 AC et 1329 DEF)	SA
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE	
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX
Effectifs au sens de la CVAE	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX
Période de référence	du
Date de cessation	au
	186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.



[Signature]

⑦ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☐

N° SIREN	838041697
Dénomination de l'entreprise	2S LUXURY DRIVER
- N°, Type et nom de voie	13 ALLEE ANDRE AMPERE
Adresse : - Code postal	95200
- Ville	SARCELLES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou d'actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N° et Voie Code postal	Commune		Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	Mr	Nom patronymique / Prénom	EL BADAOUI MUSTAPHA	% de détention	100.00	Nb de parts ou d'actions	100
Nom marital							
Naissance : Date	09/02/1979	N° Département	99	Pays		MA	
	Commune	BERKANE					
Adresse : N° et Voie	13 ALLEE ANDRE AMPERE			Pays		FR	
	Code postal	95200	Commune	SARCELLES			



[Signature]

⑪ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☒

N° SIREN	838041697
Dénomination de l'entreprise	2S LUXURY DRIVER
- N°, Type et nom de voie	13 ALLEE ANDRE AMPERE
Adresse : - Code postal	95200
- Ville	SARCELLES

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N° et voie		Pays
Code postal	Commune	



[Signature]

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2018

Néant ☒

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

Forme juridique / Dénomination

Complément de dénomination

Adresse

PME au sens communautaire

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSES DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt

Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

Dont préfinancement

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail

Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt

Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")**III - CAS PARTICULIERS**

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Montant

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Montant



Signature

2S LUXURY DRIVER

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 500 euros

Siège social : 13 Allée André AMPÈRE 95200 SARCELLES

R.C.S. PONTOISE 838 041 697

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 14 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le quatorze juin à dix heures,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur EL BADAoui Mustapha, pour 100 actions

Soit **100 actions** sur un total de cent actions composant le capital social.

Monsieur EL BADAoui Mustapha préside la séance en qualité de Président.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions, les associés présents représentant la totalité des parts sociales émises par la société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du nouveau code de commerce,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du nouveau code de commerce,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018 les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 1 214,14 euros, de la manière suivante :

Report à nouveau pour 1 214,14 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du nouveau Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur EL BADAoui Mustapha

25 luxury drive
13 allée André Ampère
95200 Sarcelles
Téléphone : 00 33 6 84 43 12 00
Siret : 838 041 697 00015



2S LUXURY DRIVER

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 500 euros

Siège social : 13 Allée André AMPÈRE 95200 SARCELLES

R.C.S. PONTOISE 838 041 697

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 23 595,41 euros.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par une perte nette comptable de 1 214,14 euros.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous allons porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.



Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 1 214,14 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Report à nouveau pour 1 214,14 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.223-19 du nouveau code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Président

2S luxury driver
13 allée André Ampère
95200 Sarcelles
Téléphone : 00 33 6 34 73 12 00
Siret : 838 041 697 00015

